

Date de transmission de l'acte: 28/06/2024

Date de réception de l'AR: 28/06/2024

081-218100469-DE_2024_37-DE

A G E D I

République française

TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 19/06/2024

Le jeudi 27 juin 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 18

Présents : 15

Représentés : 2

Absents et excusés : 1

Pour :

17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Guy BARDET

Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Ghislaine GUILLERMIER

Représentés : Géraldine NOEL représentée par Peggy AMALBERT, Stéphan POUGET représenté par Philippe COUDERC

Excusés :

Absents : Gérard ASSEMAT

Délibération n°DE_2024_37

Objet : Choix de l'avocat pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Toulouse

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par le biais de la plateforme Télérecours, le Tribunal Administratif de TOULOUSE a transmis le 13 juin 2024 la requête n° 2403530-6 déposée par la préfecture du Tarn.

Cette requête vise à obtenir l'annulation du permis de construire n° 81 046 023T0017 ainsi que le refus de retrait de ce permis de construire suite au recours gracieux de la Préfecture du Tarn en date du 11/03/2024.

Il est donc indiqué au conseil municipal que par décision n° 2024-05 en date du 24 juin 2024 Maître Arnaud IZEMBARD, avocat associé du cabinet Bouyssou et Associés, 72 rue Riquet, Bât. B 34, 31000 TOULOUSE a été désigné pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, prend acte de la décision n° 2024-05 en date du 24 juin 2024 portant désignation de Maître Arnaud IZEMBARD, avocat associé du cabinet Bouyssou et Associés, 72 rue Riquet, Bât. B 34, 31000 TOULOUSE pour défendre la commune dans le cadre de la requête n° 2403530-6 déposée par la Préfecture du Tarn au Tribunal Administratif.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 28/06/2024

Date de reception de l'AR: 28/06/2024

081-218100469-DE_2024_37-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 29/06/2024

Le/La secrétaire
Guy BARDET

